



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

**BILAN MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYEN DU
SECOND DEGRÉ 2021**

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

1. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste	3
---	----------

2. Demandes avec bonifications familiales	3
--	----------

2.1 *Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires*

2.2 *Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires*

1. Demande au titre du handicap	4
--	----------

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction	4
---	----------

1.1 *Taux de mutation*

1.2 *Taux de satisfaction*

1.3 *Taux de satisfaction et rang de vœux*

1.4 *Taux de satisfaction et type de vœux*

2. Répartition des mutations par type d'affectation	5
--	----------

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes	..5
---	------------

1.1 *Postes offerts*

1.2 *Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique*

1.3 *Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)*

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations	6
--	----------

2. L'accompagnement des candidats	7
--	----------

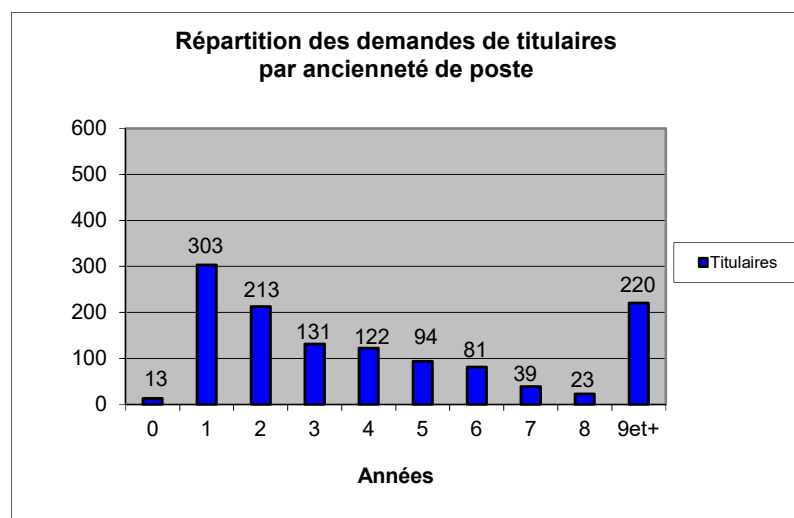
3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats	8
---	----------

4. Les recours	8
-----------------------	----------

	Participants volontaires	Entrants	MCS ETB	MCS ZR	Autres*	Total
2021	1047	511	27	0	41	1626
2020	1040	518	50	210	49	1867

* Autres : réintégration à divers titres (poste adapté, disponibilité, CLD...) + validation d'une reconversion + personnels affectés à titre provisoire

1. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste



Près de 63% des participants titulaires ont moins de 5 ans d'ancienneté de poste.

2. Demande avec bonifications familiales

1.1 Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires

	Demandes de rapprochement de conjoints	%	Total des demandes
Titulaires	285	23%	1239
Néo-titulaires	121	31%	387
Total	406	25%	1626

(Titulaires : 20% ; Néo-titulaires : 26% ; Total : 12% en 2020)

1.2 Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires

	Demandes de rapprochement de la résidence de l'enfant	%	Total des demandes
Titulaires	14	1%	1239
Néo-titulaires	6	2%	387
Total	20	1%	1626

(Titulaires : 1% ; Néo-titulaires : 1% ; Total : 1% en 2020)

	Demandes bonifiées de 1000 points			%	Demandes bonifiées de 100 points		%	Demandes non bonifiées			%	Total des demandes
	FA	FC	FE		FA	FA		FC	FE			
Total	13	0	4	42%	16	40%		4	1	2	18%	40
	17							7				

FA Demande au titre de l'agent
 FC Demande au titre du conjoint
 FE Demande au titre de l'enfant

II. LES RÉSULTATS

1. Taux de mutation et de satisfaction

1.1 Taux de mutation

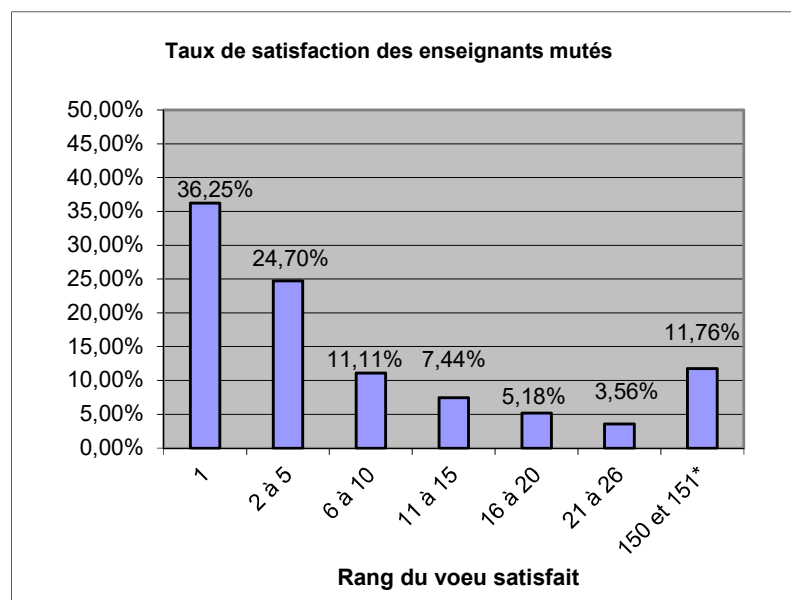
Demandes	Mutations réalisées	Taux de mutation
1626	927	57,01%

(64,11% en 2020, 64,23% en 2019)

1.2 Taux de satisfaction

Participants volontaires	Mutations réalisées	Taux de satisfaction
1047	341	32,57%

1.3 Taux de satisfaction et rang de vœux



(*150 et 151 : extension)

On peut observer que 60,95% des enseignants ont été mutés sur l'un de leurs 5 premiers vœux (61,40% en 2020). Le nombre d'enseignants traité en extension est légèrement plus élevé que l'année précédente (9,61% en 2020).

1.4 Taux de satisfaction et type de vœux

Mutations réalisées en ETB (dont en extension)	Mutations réalisées sur ZR (dont en extension)	Mutations réalisées
672 (72,49%) dont 37 en extension (5,50%)	255 (27,51%) dont 73 en extension (28,63%)	927

2. Répartition des mutations par type d'affectation

2.1 Type d'affectation obtenue par les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire

	MCS en ETB	MCS sur ZR	Total
Mutés en ETB	25	0	25
Mutés sur ZR	2	0	2
Total	27	0	27

III. LES POSTES

1. La situation globale des postes

1.1 Postes offerts

Postes offerts en établissement *	%	Postes offerts en ZR	%	Postes offerts au mouvement
720	87%	110	13%	830

(*y compris SPEA)

Parmi les 720 postes vacants en établissement (726 en 2020, 752 en 2019), 230 ont été libérés à l'issue de la phase interacadémique (233 en 2020).

1.2 Taux de couverture des postes en établissement à l'issue du mouvement intra-académique

Postes vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	Postes vacants après mouvement	Taux de couverture
720	673	159	514	206	71,39%

1.3 Taux de couverture des postes spécifiques académiques (SPEA)

SPEA vacants avant mouvement	Entrants	Sortants	Solde du flux	SPEA vacants après mouvement	Taux de couverture
41	25	1	24	17	58,54%

A l'issue de la phase intra-académique, 206 postes (dont 17 SPEA) demeurent vacants (soit 28,61% des postes offerts). Ce taux est légèrement plus élevé par rapport à celui observé l'année précédente (23,97% en 2020). Il est à noter que 40,10% des postes vacants sont en lycée professionnel (40,47% en 2020) et 22,70% sur un poste de PSYEN (21,14% en 2020).

A l'issue de la phase intra-académique, 17 postes SPEA demeurent vacants (soit 41,46% des postes offerts (52,50% en 2020, 42,86% en 2019)).

IV. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations

Le 8 mars 2021	Publication de la circulaire académique
Du 23 mars 2021 (12h00) au 6 avril 2021 (12h00)	Saisie des vœux sur IPROF/SIAM
Du 23 avril 2021 au 26 avril 2021	Phase de fiabilisation des barèmes par les services académiques avant affichage
Du 28 avril 2021 (18h00) au 12 mai 2021 (18h00)	Affichage des barèmes sur IPROF/SIAM
Du 26 avril 2021 (18h00) au <u>11 mai 2021</u> (18h00)	Demandes de rectification des barèmes par les candidats
Le 11 mai 2021 au plus tard	<p>Les demandes tardives, d'annulation et de modification de demande Dépôt des demandes de révision d'affectation, dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décès du conjoint ou d'un enfant ; - cas médical aggravé d'un des enfants ; - mutation du conjoint.
Le 4 juin 2021	<p>Résultats définitifs</p> <p>Communication aux participants des résultats définitifs sur I-Prof /SIAM et par messagerie dans leur boîte I-Prof, en leur indiquant le résultat définitif, ainsi que des renseignements éventuels sur leur 1^{er} vœu non obtenu.</p> <p>Publication de données académique sur les résultats (barre d'entrées départementales par discipline, nombre de mutations par discipline (nombre de candidats, total mutés dont en extension..., total non mutés).</p>
Du 4 juin 2021 au 4 août 2021	<p>Recours administratif</p> <p>Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans un département ou une zone de remplacement ou sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé(e) et peuvent choisir d'être assistés par une organisation syndicale</p> <p>Le dispositif des révisions d'affectation ne constitue pas une procédure d'appel, mais vise à prendre en considération des situations nouvelles postérieures <u>aux résultats définitifs</u>, présentant un caractère réel de gravité ou d'imprévisibilité.</p> <p>Il est nécessaire de rappeler que seule une affectation à titre provisoire sur une zone de remplacement peut être proposée aux enseignants bénéficiant d'un avis favorable au recours administratif</p> <p>Démarche à effectuer sur l'application COLIBRIS</p>

Nouveauté

a. Le dispositif d'accueil et d'aide académique

Un dispositif d'accueil et d'information à la mutation a été mis à la disposition des candidats pendant toute la période de saisie des vœux du 23 mars 2021 au 6 avril 2021, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

- Accueil téléphonique au 03.22.82.37.30

- Mél : mvt2021@ac-amiens.fr

L'accompagnement reste renforcé cette année avec notre conseillère RH de proximité "mobilité" qui a été professionnalisé sur ces opérations.

À la fin de la période de saisie, la ligne téléphonique 03.22.82.37.30 est restée ouverte.

b. Les données

Communication téléphonique	Message électronique	Visites
Pendant le dispositif d'aide et d'accueil		
205	450	-
Après le dispositif d'aide et d'accueil		
200	650	-
405	1100	0

TYPE DE BONIFICATION	NBRE	DECISIONS		
		AJOUT	SUPPRESSION	PAS DE MODIFICATION
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS	32	16		16
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	3	2		1
EDUCATION PRIORITAIRE	7	2		5
RQTH	14	5		9
ECHELON	2			2
POSTE	11	2		9
STAGIAIRE ex-contractuel	1			1
STAGIAIRE 19 pts	4	2		2
VŒU PREFERENTIEL	2			2
VŒUX	16	3	2	11
ANNULATION DE LA DEMANDE	2		2	
	94	32	4	58
		85		

Lors de la période d'affichage des barèmes, 94 demandes de rectification de barème (vœux, demande ou barème) ont été transmises, émanant de 84 candidats (soit 5,84% du total des demandes).

Sur les 95 demandes de rectification, 32 rectifications ont abouti à un ajout de bonification. 81,82% de ces rectifications sont dû à de la production de nouvelles pièces justificatives après échange entre les services et les candidats.

3 demandes (3,53%) de correction sont imputables à l'administration (soit 0,18% du total des demandes).

4. Le recours administratif

NOMBRE DE RECOURS	RECOURS Non muté ou muté en extension	RECOURS avec mutation sur vœux exprimé	DECISIONS	
			Avis favorable	Avis défavorable
55	44	11	19	36

Il faut ajouter 1 demande d'explication sans effectuer de recours.